

Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2018_045**

L'an deux mille dix huit, le cinq avril, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à L'Ensemble Bringuier de CHATUZANGE LE GOUBET, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 29/03/2018

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 85 - votants : 100

OBJET : BUDGET ANNEXE SERVICE COMMUN AUTORISATION DROIT DU SOL - BUDGET PRIMITIF 2018

PRESENTS :

BICHON LARROQUE Aurélie, ROMAIN Michel, PRELON Patrick, UZEL Anthony, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, AUDIBERT Geneviève, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, MENOZZI Gaëtan, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, COMBE Claude, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LAGUT Martine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, BOURNE Claude, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, CHOVIN Claude, PEYRARD Marylène, BRUNET Bernard, BRET René, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, BROSSE Nathalie, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, LABADENS Philippe, PIENEK Pierre, TACHDJIAN Jeanine, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, MASSON Serge, BARTHELON Bernard, ROLLET Brigitte, AGRAIN Françoise, BONNEMAYRE Jacques, BRARD Lionel, CHALAL Nacy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MONNET Laurent, MOUNIER Françoise, PAULET Cécile, PONSARD-CHAREYRE Michel, PUGEAT Véronique, RYCKELYNCK Jean-Baptiste, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur SIEGEL Patrick a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie
Monsieur COLLIGNON Bernard a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à madame AUDIBERT Geneviève
Monsieur BUIS Pierre a donné pouvoir à monsieur RIPOCHE Bernard
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame TACHDJIAN Jeanine
Monsieur JACQUOT Laurent a donné pouvoir à madame BROSSE Nathalie
Monsieur ROBERT David a donné pouvoir à madame BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe
Monsieur LABRIET Gérard a donné pouvoir à monsieur BORDAZ Christian
Monsieur BRUSCHINI Jean-Jacques a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane
Madame BELLON Hélène a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur BONNEMAYRE Jacques
Monsieur VEYRET Pierre-Jean a donné pouvoir à monsieur PAILHES Wilfrid

Les services de l'État ont engagé un processus de retrait progressif de la mise à disposition des services auprès des communes et notamment en ce qui concerne l'instruction des actes d'urbanisme.

C'est dans ce contexte, que la communauté d'agglomération a créé, au 1er janvier 2015, le service commun d'Autorisation Droit des Sols.

La répartition du coût du service est la suivante :

- le coût du pôle itinérant est réparti entre les communes qui en bénéficient, au prorata des heures demandées par chaque commune,
- le coût du pôle de secteur est réparti pour 60% sur la population et sur 40% sur le nombre de dossiers instruits.

Il convient de noter que, pour 2018, le montant des adhésions est stable. Des écarts peuvent toutefois exister dans les contributions individuelles en fonction des clefs de répartition. Toutefois, globalement, le coût du service n'évolue pas d'un budget à l'autre.

Equilibre de la Section de fonctionnement :

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Chapitres	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	527 552	526 688	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	527 552	526 688
Total produits de fonctionnement	527 552	526 688	Total produits de fonctionnement	527 552	526 688

Equilibre de la Section d'Investissement :

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Chapitres	BP 2017	BP 2018
2.... - Dépenses d'équipement	14 000	12 000	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000	12 000
Total des dépenses d'investissement	14 000	12 000	16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000	
			Total des produits d'investissement	14 000	12 000

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunal, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire à :

- Contre : 2 voix
(TRAPIER Pierre, DERLY Bruno)
- Abstention : 2 voix
(PELAT Bernard, DONGER Denis)
- Pour : 96 voix

DECIDE :

- **d'approuver** le budget primitif 2018 du budget annexe Service commun Droit du Sol qui s'équilibre à hauteur de 526 688.00 € en fonctionnement et de 12 000.00 € en investissement,

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le 12/04/2018

SLO

ID : 026-200068781-20180405-2018_DELIB045-BF

- *d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 12 avril 2018
Le Président,
Par délégation,
Emmanuelle CHAMBARD
Directrice Générale Adjointe

Valence Romans Agglo

Rovaltain - Avenue de la gare

BP 10388

26958 Valence Cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.